

CONTRAT D'ACTIONS POUR LA RESSOURCE EN EAU SCARPE AVAL SUD

2024 - 2029

La Commission Locale de l'eau du SAGE Scarpe aval s'engage à :

- Accompagner le CARE à travers la Commission Locale de l'Eau et la Commission thématique « Usages et Communication »
- Mettre à disposition les données et informations facilitant la mise en place des actions et leur évaluation ; dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose
- Intégrer les avancées du CARE dans le cadre de son bilan annuel et de son tableau de bord
- Sensibiliser le public auprès duquel elle intervient à la préservation de la qualité de l'eau.



Jean-Paul FONTAINE
Président de la Commission locale de l'eau
du SAGE Scarpe aval

Les collectivités s'engagent à :

- Apporter leur contribution à l'atteinte des objectifs en matière de qualité des eaux
- Assurer la cohérence entre tous les enjeux liés à l'eau
- Réaliser les actions prévues dans le contrat dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage
- Mettre à disposition de l'animateur du contrat, les données et informations facilitant la mise en place des actions et leur évaluation dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles
- Participer aux comités de pilotage et comités techniques ;
- Sensibiliser le public auprès duquel ils interviennent à la préservation de la qualité de l'eau.



Aymeric ROBIN
Président de la Communauté
d'agglomération de La Porte
du Hainaut



Frédéric DELANNOY
Président de Coeur
d'Ostrevent Agglomération

Le Parc naturel régional Scarpe-Escout s'engage à :

- Assurer le pilotage de l'opération, la concertation et la coordination des différents partenaires sous réserve de la participation financière des différents contributeurs et dans le respect des délibérations
- Réaliser les actions prévues dans le contrat dont il assure la maîtrise d'ouvrage
- Rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le CARE
- Actualiser les conventions de partenariat et constituer les dossiers de demande de subventions nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions
- Suivre et évaluer l'avancement du programme d'actions
- Respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles (il est destinataire de toutes les études, informations collectives et individuelles financées dans le cadre du contrat)
- Sensibiliser le public auprès duquel il intervient à la préservation de la qualité de l'eau.



Grégory LELONG
Parc naturel régional Scarpe-Escout

Les préleveurs d'eau s'engagent à :

- Respecter les engagements repris dans la convention spécifique établie avec le syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escout
- Réaliser les actions prévues dans le contrat dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage
- Mettre à disposition de l'animateur du contrat, les données et informations facilitant la mise en place des actions et leur évaluation (notamment des données quant à la qualité de l'eau captée ainsi que des données de volumes prélevés et niveaux aux forages) dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose
- Participer aux comités de pilotage et comités techniques
- Sensibiliser le public auprès duquel ils interviennent à la préservation de la qualité de l'eau



Pour Christian POIRET
Président de Douaisis Agglo



Paul RAOULT
Président du Comité syndical SIDEN-SIAN



Alain BEZIRARD
Pour le Président de la Métropole
Européenne de Lille, le Vice-président à la
Politique de l'eau et de l'assainissement



Véronique DUPIRE
Pour le Président de Valenciennes
Métropole, la Vice-Présidente du Cycle
de l'eau

L'Agence de l'eau Artois-Picardie s'engage à :

- Soutenir financièrement le dispositif et ses différentes actions en application des modalités d'intervention de son programme pluriannuel et dans le respect des délibérations
- Animer le réseau des CARE du bassin Artois-Picardie pour faciliter l'échange technique, les retours d'expérience et la mutualisation
- Mettre à disposition de l'animateur du contrat, les données et informations facilitant la mise en place des actions et leur évaluation dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose
- Participer aux comités de pilotage et comités techniques



Isabelle MATYKOWSKI
Directrice Générale de l'Agence
de l'eau Artois-Picardie

La Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais s'engage à :

- Contribuer activement à la réussite du CARE Scarpe aval sud en portant la mise en place d'actions à destination des agriculteurs, individuelles ou collectives, telles que définies collectivement
- Mettre à disposition de l'animateur du contrat, les données et informations facilitant la mise en place des actions et leur évaluation dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.
- Participer aux comités de pilotage et comités techniques
- Sensibiliser le public auprès duquel ils interviennent à la préservation de la qualité de l'eau



Pour Sébastien Bocquillon
Président de la Chambre d'agriculture
du Nord-Pas de Calais

